



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 7 octobre 2019 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-10-228

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2019
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
8. Dossier 450-32-019869-197 – représentation de la Municipalité
9. Déclaration des intérêts pécuniaires
10. Formation paie T4-R1
11. Dépôt des états comparatifs

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Plan de sécurité civile – acceptation

TRANSPORT

13. Avis de motion - règlement interdisant le stationnement dans certaines rues
14. Dépôt du projet de règlement numéro 2019-11 intitulé « règlement interdisant le stationnement dans certaines rues »
15. Déneigement chemin Laplante et réservoir d'eau chemin Goshen hiver 2019-2020 – adjudication du contrat
16. Subvention PPA-CE

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Travaux d'alimentation en eau potable – décompte progressif numéro 1
18. Travaux d'alimentation en eau potable – autorisation de paiement facture 199504
19. TECQ 2014-2018 – approbation du contenu et envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
20. TECQ 2019-2023 – programmation

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Compte-rendu de l'officière en bâtiment, environnement et agraire – septembre 2019



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

22. Demande de dérogation mineure numéro 2019-08-0001
23. Avis de motion – règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6
24. Adoption du premier projet de règlement numéro 2019-10 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajouter un usage dans la grille des usages de la Municipalité »
25. Assemblée publique aux fins de consultation – règlement numéro 2019-10
26. Nomination des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour 2020

LOISIRS ET CULTURE

27. Club optimiste de Windsor (1989) Inc. – demande de subvention et bénévoles Opération-citrouille 2019
28. Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. – conformité des traverses 2019-2020
29. Parade de Noël – participation financière

AUTRES

30. Affaires nouvelles et suivi
31. Deuxième période de questions
32. Correspondance
33. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2019-10-229 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-230 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mario St-Pierre : Demande quand son entrée excavée sera remblayée et informe que le ponceau du chemin Marcotte a été bien relocalisé.

Jonathan Lussier : Mentionne que les bornes sont à remettre.

Geneviève Provost : Remercie la directrice générale pour son beau travail.

Michel Maurice : Demande la possibilité que les boîtes à malle soient toutes changées pour des systèmes de boîtes postales communautaires.

2019-10-231 5. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019 représentent un total net de 14 172.24 \$.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 OCTOBRE 2019

MUNICIPALITE DE VAL-JOLI

4 octobre 2019

Liste des paiements émis du 2019-09-08 au 2019-10-08)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201900490 (I)	7721		2019-10-08	14	VIVACO groupe coopératif	901,82 \$
201900491 (I)	7722		2019-10-08	30	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	136,82 \$
201900492 (I)	7723		2019-10-08	34	JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	205,81 \$
201900493 (I)	7724		2019-10-08	35	LOCATION WINDSOR INC.	31,96 \$
201900494 (I)	7725		2019-10-08	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	203,61 \$
201900495 (I)	7726		2019-10-08	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	875,24 \$
201900496 (I)	7727		2019-10-08	62	VILLE DE WINDSOR	68,99 \$
201900497 (I)	7728		2019-10-08	75	AGRI-SERVICES ST-LAURENT INC.	417,39 \$
201900498 (I)	7729		2019-10-08	230	VILLE DE SHERBROOKE	3 784,85 \$
201900499 (I)	7730		2019-10-08	353	RESSORT DÉZIEL INC	416,70 \$
201900500 (I)	7731		2019-10-08	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	631,22 \$
201900501 (I)	7732		2019-10-08	477	NOVA FREDETTE	50,00 \$
201900502 (I)	7733		2019-10-08	595	WURTH CANADA LIMITED	164,04 \$
201900503 (I)	7734		2019-10-08	638	FONDS D'INFORMATION	4,00 \$
201900504 (I)	7735		2019-10-08	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE & CLAUDE	4 273,73 \$
201900505 (I)	7736		2019-10-08	678	SANI ESTRIE INC	9 864,93 \$
201900506 (I)	7737		2019-10-08	762	CONSTRUCTION DJL INC.	470,93 \$
201900507 (I)	7738		2019-10-08	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	244,33 \$
201900508 (I)	7739		2019-10-08	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 034,65 \$
201900509 (I)	7740		2019-10-08	808	EXCAVATION GILLES BERGERON INC.	2 012,06 \$
201900510 (I)	7741		2019-10-08	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ GARANT	200,89 \$
201900511 (I)	7742		2019-10-08	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	2 444,65 \$
201900512 (I)	7743		2019-10-08	899	JEAN-LUC TREMBLAY	50,00 \$
201900513 (I)	7744		2019-10-08	946	SHERLENN HYD. ET PROD. INDUS. INC	328,22 \$
201900514 (I)	7745		2019-10-08	947	CAMIRÉ ROLLAND	947,08 \$
201900515 (I)	7746		2019-10-08	950	ULTRA MEDIC GARY DACRES ENR.	55,42 \$
201900516 (I)	7747		2019-10-08	977	IN-FO.CA	294,30 \$
201900517 (I)	7748		2019-10-08	1005	AVIZO Experts-conseils	2 138,54 \$
201900518 (I)	7749		2019-10-08	1072	Philippe Laplante	50,00 \$
201900519 (I)	7750		2019-10-08	1078	JOSIANE PERRON	970,66 \$
201900520 (I)	7751		2019-10-08	1251	EXCAVATION YVON BENOIT	315,03 \$
201900521 (I)	7752		2019-10-08	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	224,76 \$
201900522 (I)	7753		2019-10-08	1281	CENTRE D'EXTINCTEUR S.L.	32,19 \$
201900523 (I)	7754		2019-10-08	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	115,48 \$
201900524 (I)	7755		2019-10-08	1296	MICHAEL COURCHESNE	489,68 \$
201900525 (I)	7756		2019-10-08	1297	LISE LAROCHELLE	930,75 \$
201900526 (I)	7757		2019-10-08	1310	T.G.C. INC.	802 647,03 \$
201900718	7758		2019-10-31	74	MINISTRE DES FINANCES	74 808,00 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 912 835,76 \$

Total des chèques émis 912 835,76 \$

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

4 octobre 2019

Liste des paiements émis (du 2019-09-11 au 2019-10-07)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201900473 (I)	7716		2019-09-18	70	PETITE CAISSE	100,00 \$
201900480 (I)	7717		2019-09-19	1308	Dominic Poisson	460,84 \$
201900642			2019-09-12	28	HYDRO-QUÉBEC	247,37 \$
201900474 (I)			2019-09-20	28	HYDRO-QUEBEC	734,68 \$
201900475 (I)			2019-09-20	494	VISA DESJARDINS	14,85 \$
201900478 (I)			2019-09-27	723	AXION	167,89 \$
201900479 (I)			2019-09-27	964	TELUS	45,99 \$
201900482 (I)	7718		2019-09-27	1309	MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-	100,00 \$
201900476 (I)			2019-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	67,99 \$
201900483 (I)			2019-10-01	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 806,21 \$
201900484 (I)			2019-10-01	67	MINISTRE DU REVENU	4 684,03 \$
201900485 (I)			2019-10-01	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 274,46 \$
201900486 (I)	7719		2019-10-01	8	Retraite QUÉBEC	533,15 \$
201900488 (I)	7720		2019-10-02	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	85,63 \$
201900481 (I)			2019-10-03	28	HYDRO-QUEBEC	28,82 \$
201900487 (I)			2019-10-07	885	PITNEY WORKS	424,06 \$
201900715			2019-10-11	28	HYDRO-QUÉBEC	711,04 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 11 487,01 \$

Total des chèques émis 11 487,01 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

a. Maire - Rolland Camiré :

- On travaille sur le dossier d'aqueduc;
- Le maire Rolland Camiré et les conseillère Josiane Perron et Lise Larochelle ont assisté au Congrès de la FQM;
- La Municipalité a reçu une réponse favorable du ministère de l'Environnement pour le rehaussement du rang 10 de 300 mm;

b. Régie incendie - Philippe Verly, conseiller :

- La prochaine réunion se tiendra le 8 octobre 2019;

c. Loisirs - Josiane Perron, conseillère

- L'inventaire des équipements de loisirs sera pris bientôt, on a ajouté un module de jeux au Parc St-Antoine

d. Environnement – Josiane Perron, conseillère

Rien de spécial.

e. Trans-Appel - Gilles Perron, conseiller

- Rencontre du CA le 11 septembre 2019, une politique des ressources humaines a été déposée, les états financiers démontrent que tout va bien, on a constaté une baisse d'utilisateurs, en transport adapté on est passé de 573 (2018) à 544 pour la même période. En transport collectif, on est passé de 48 (2018) à 10 pour la même période. Un nouveau site web sera en marche vers le 15 novembre, il s'agira d'un lieu d'échange et d'information. Pour le temps des fêtes des circuits seront ajoutés les jeudi 5, 12 et 19 décembre pour faciliter les déplacements vers Windsor, Richmond et Valcourt afin de favoriser l'achat local.

f. Urbanisme – Philippe Verly et Gilles Perron

- Une rencontre a eu lieu le 19 septembre. Trois points à l'ordre du jour : dérogation mineure développement domiciliaire pour des multi-logements et jumelées. Le multi-logements a été refusé, changement de zonage et revue du règlement de remblai/déblai, demande carrière secteur Goshen/Rang 9 non recommandée mais la décision doit être acheminée.

2019-10-232

8. DOSSIER 450-32-019869-197 – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité de Val-Joli doit se représenter elle-même lors d'une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron de nommer Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la Municipalité de Val-Joli lors de l'audition du 18 novembre 2019 dans le dossier numéro 450-32-019869-197 de la Cour du Québec, division des petites créances, du district judiciaire de Saint-François et que cette procuration soit valide pour toute autre représentation de la Municipalité de Val-Joli ultérieurement, dans ce dossier, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le maire Rolland Camiré, les conseillers Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron et Raymond Côté, ainsi que la conseillère Lise Larochelle ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2019-10-233

10. FORMATION PAIE T4-R1

Attendu que les paies sont maintenant réalisées par la secrétaire-trésorière adjointe;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'inscrire Audrey Ostiguy à la formation Paie T4-R1 qui se tiendra le 12 décembre 2019 de 9 h à midi à Sherbrooke et qu'un déboursé à Infotech au montant de 170 \$ taxes en sus soit autorisé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau dépose l'état comparatif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-234

12. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - ACCEPTATION

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ. C. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
Attendu que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
Attendu que le conseil municipal de Val-Joli reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron :
Que le plan de sécurité civile de la Municipalité de Val-Joli préparé par La Régie Intermunicipale de la Région de Windsor soit adopté;
Que la Régie Intermunicipale incendie de la Région de Windsor soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;
Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2019-10-235

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Josiane Perron qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2019-11 visant à interdire le stationnement le long des rues de la Falaise, Laporte, Saint-Antoine, Thomas O'Donnell, Desfossés et du Rocher ainsi que le rang 10 à partir de l'intersection de la route 249 jusqu'au 533 (Parc des Loisirs) et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2019-10-236

14. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-11 INTITULÉ « RÈGLEMENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES »

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Josiane Perron, le projet du règlement numéro 2019-11 intitulé « Règlement interdisant le stationnement dans certaines rues » qui sera adopté à une séance subséquente.

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-11

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-11

RÈGLEMENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT DANS CERTAINES RUES

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil le 7 octobre 2019;
Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 4 octobre 2019;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que cette réglementation est nécessaire pour optimiser les opérations de déneigement et pour une question de sécurité;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le stationnement est interdit en tout temps sur les rues de la Falaise, Laporte, Saint-Antoine et le rang 10 à partir de l'intersection de la route 249 jusqu'au 533 (Parc des Loisirs) du 15 novembre au 31 mars de chaque année.

Les rues Thomas O'Donnell, Desfossés et du Rocher seront ajoutées lors de l'adoption du règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

2019-10-237 15 DÉNEIGEMENT CHEMIN LAPLANTE ET RÉSERVOIR D'EAU CHEMIN GOSHEN HIVER 2019-2020 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu que l'entrepreneur qui effectuait le déneigement à l'hiver 2018-2019 a confirmé son intérêt à refaire le déneigement du chemin Laplante et du réservoir d'eau du chemin Goshen pour la saison hiver 2019-2020;
Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail réalisé en 2018-2019;
Attendu la soumission reçue le 1^{er} octobre 2019;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'adjuger le contrat de déneigement pour le chemin Laplante et le réservoir d'eau chemin Goshen pour l'hiver 2019-2020 à 9207-1547 Québec Inc. Excavation Marcotte pour un total de 865 \$ taxes en sus pour le chemin Laplante et de 570 \$ taxes en sus pour le réservoir d'eau sur le chemin Goshen, le tout payable en 3 versements selon l'entente convenue entre 9207-1547 Québec Inc. Excavation Marcotte et la Municipalité de Val-Joli. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-238 16. SUBVENTION PPA-CE

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;
Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Gilles Perron, appuyée par la conseillère Lise Larochelle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Joli approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V00321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-10-239 17. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

Attendu que la firme Avizo Experts-conseils recommande en date du 7 octobre 2019 le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 802 647.03 \$ taxes incluses à T.G. C. Inc.;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle, d'autoriser le paiement de 802 647.03 \$ taxes incluses à T.G.C. Inc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-240 18. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE 199504

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement de la facture numéro 199504 à Avizo Experts-conseils, au montant de 1 860 \$ taxes en sus, représentant des honoraires de surveillance pour le projet 19-0728. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-241 19. TECQ 2014-2018 – APPROBATION DU CONTENU ET ENVOI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu :

- . Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- . Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- . Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- . Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- . Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- . Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-242 20. TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 À 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle et résolu :

- . Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- . Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
. Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
. Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
. Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
. Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'OFFICIERE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Table with 6 columns: Permis septembre, Nouvelle construction, Autres permis, Évaluation totale, Lotissement, Renouvellement. Rows for 2018 and 2019.

2019-10-243

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-08-0001

Considérant que la possibilité de se construire un garage attaché à la résidence en respectant les normes d'implantation en vigueur limite la dimension du garage;
Considérant que la demande du propriétaire des lots 3 678 248, 3 667 542 et 3 678 709 vise à obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'un garage attaché à la résidence principale à 10 mètres de la ligne avant au lieu de celle prescrite de 15 mètres au règlement en vigueur;
Considérant que la construction du garage sera située du côté droit de la résidence lorsque l'on se trouve en face de celle-ci;
Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-08-0001 en permettant l'implantation du garage attaché à la résidence pourvu que le toit de celui-ci respecte le prolongement du toit existant pour une longueur maximale de 11 mètres. Qu'il y aie un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre remis lors du dépôt de la demande de permis officielle et qu'un plan de localisation soit déposé à la Municipalité suite à la fermeture du permis et que le garage soit destiné à un usage résidentiel seulement et non à un usage commercial ou artisanal. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-244

23. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6

Le conseiller Gilles Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2004-6 dont l'objet est d'ajouter l'usage habitations unifamiliales jumelées dans la zone R-7 et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2019-10-245

24. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10 INTITULÉ « RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AJOUTER UN USAGE DANS LA GRILLE DES USAGES DE LA MUNICIPALITÉ »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 7 octobre 2019;
Attendu que le premier projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} octobre 2019;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron que le premier projet de règlement numéro 2019-10 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajouter un usage dans la grille des usages de la municipalité », projet de règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AJOUTER UN USAGE DANS LA GRILLE DES USAGES DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 7 octobre 2019;
Attendu que le premier projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 1^{er} octobre 2019;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.7 catégorie H (zone résidentielle) du règlement de zonage 2004-6 concernant les usages par zone de type résidentiel est modifié par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « habitations unifamiliales jumelées » et de la colonne correspondant à la zone résidentielle R-7 afin de permettre cet usage dans la zone R-7.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

2019-10-246

25. **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle de fixer au lundi 4 novembre 2019 à 19 h 45 à la salle du conseil la date de l'assemblée publique aux fins de consultation relativement au projet de règlement numéro 2019-10 et cette assemblée sera présidée par le maire ou le maire suppléant. De publier l'avis de l'assemblée publique aux fins de consultation dans Les Nouvelles de Val Joli du mois d'octobre 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-247 26. NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2020

Attendu que les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme ont manifesté leur intérêt à poursuivre au sein de ce comité pour l'année 2020;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté de nommer Nova Fredette, Philippe Laplante et Jean-Luc Tremblay comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2019-10-248 27. CLUB OPTIMISTE DE WINDSOR (1989) INC. – DEMANDE DE SUBVENTION ET BÉNÉVOLES OPÉRATION-CITROUILLE 2019

Attendu la demande de subvention reçue le 26 septembre 2019;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron que la Municipalité autorise un déboursé au montant de 200 \$ au Club Optimiste de Windsor (1989) Inc. pour l'Opération-Citrouille 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-249 28. CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE INC. – CONFORMITÉ DES TRAVERSES 2019-2020

Attendu la demande reçue le 5 septembre 2019 du Club de Motoneige Harfang de l'Estrie Inc.;

Attendu que le tracé suggéré est le même que l'an passé;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron d'autoriser le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à utiliser le 11^e rang et le chemin Goshen tel qu'indiqué dans leur demande datée du 1^{er} septembre 2019 et le plan joint à la demande et le Club de Motoneige Harfang de l'Estrie Inc. devra par la présente s'engager à effectuer les réparations requises s'il y a des bris aux accotements suite au passage des motoneiges. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-10-250 29. PARADE DE NOËL – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Attendu qu'une somme de 200 \$ a été budgétée pour l'année 2019 pour l'activité Parade de Noël, il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Côté de maintenir le montant budgété et d'autoriser un paiement au montant de 200 \$ pour l'activité Parade de Noël à la Ville de Windsor comme contribution 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

30. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Aucune affaire nouvelle ni suivi

31. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Geneviève Provost : Demande si le projet de règlement sur le stationnement va considérer qu'il y a des travaux qui ne seront peut-être pas terminés en lien avec l'alimentation en eau potable et quel sera le pourcentage du rang 10 où il y aura interdiction de stationnement?

Mario St-Pierre : Il s'interroge sur les frais qui seront portés au compte de taxes 2020 ou 2021 pour l'aqueduc, la disposition des bornes-fontaines sur la route 249 et le calcul pour l'égout pour ceux qui décideront de ne pas se brancher à l'aqueduc vu qu'ils n'auront pas de compteur d'eau.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

John Logan : Il demande si la Municipalité va s'interroger sur son voisin de Windsor qui ne cesse d'agrandir son site de dépôt côté environnement.

Jonathan Lussier : Demande si le problème de pompe pour les égouts dans le rang 10 va être corrigé?

Geneviève Provost : Demande si les propriétés qui n'avait pas de fossé vont en avoir un et si l'eau va se rejeter dans le pluvial.

32. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 30 août 2019 au 2 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil.

2019-10-251

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21 h 05. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire